



APPROACHES TO ENHANCING THE QUALITY OF DRUG THERAPY A JOINT STATEMENT BY THE CMA AND THE CANADIAN PHARMACEUTICAL ASSOCIATION

This joint statement was developed by the CMA and the Canadian Pharmaceutical Association, a national association of pharmacists, and includes the goal of drug therapy, strategies for collaboration to optimize drug therapy and physicians' and pharmacists' responsibilities in drug therapy. The statement recognizes the importance of patients, physicians and pharmacists working in close collaboration and partnership to achieve optimal outcomes from drug therapy.

Goal of This Joint Statement

The goal of this joint statement is to promote optimal drug therapy by enhancing communication and working relationships among patients, physicians and pharmacists. It is also meant to serve as an educational resource for pharmacists and physicians so that they will have a clearer understanding of each other's responsibilities in drug therapy. In the context of this statement, a "patient" may include a designated patient representative, such as a parent, spouse, other family member, patient advocate or health care provider.

Physicians and pharmacists have a responsibility to work with their patients to achieve optimal outcomes by providing high-quality drug therapy. The important contribution of all members of the health care team and the need for cooperative working relationships are recognized; however, this statement focuses on the specific relationships among pharmacists, physicians and patients with respect to drug therapy.

This statement is a general guide and is not intended to describe all aspects of physicians' or pharmacists' activities. It is not intended to be restrictive, nor should it inhibit positive developments in pharmacist-physician relationships or in their respective practices that contribute to optimal drug therapy. Furthermore, this statement should be used and interpreted in accordance with applicable legislation and other legal requirements.

This statement will be reviewed and assessed regularly to ensure its continuing applicability to medical and pharmacy practices.

Goal of Drug Therapy

The goal of drug therapy is to improve patients' health and quality of life by preventing, eliminating or controlling diseases

or symptoms. Optimal drug therapy is safe, effective, appropriate, affordable, cost-effective and tailored to meet the needs of patients, who participate, to the best of their ability, in making informed decisions about their therapy. Patients require access to necessary drug therapy and specific, unbiased drug information to meet their individual needs. Providing optimal drug therapy also requires a valid and accessible information base generated by basic, clinical, pharmaceutical and other scientific research.

Working Together for Optimal Drug Therapy

Physicians and pharmacists have complementary and supportive responsibilities in providing optimal drug therapy. To achieve this goal, and to ensure that patients receive consistent information, patients, pharmacists and physicians must work cooperatively and in partnership. This requires effective communication, respect, trust, and mutual recognition and understanding of each other's complementary responsibilities. The role of each profession in drug therapy depends on numerous factors, including the specific patient and his or her drug therapy, the prescription status of the drug concerned, the setting and the patient-physician-pharmacist relationship. However, it is recognized that, in general, each profession may focus on certain areas more than others.

For example, when counselling patients on their drug therapy, a physician may focus on disease-specific counselling, goals of therapy, risks and benefits and rare side effects, whereas a pharmacist may focus on correct usage, treatment adherence, dosage, precautions, dietary restrictions and storage. Areas of overlap may include purpose, common side effects and their management and warnings regarding drug interactions and lifestyle concerns. Similarly, when monitoring drug therapy, a physician would focus on clinical progress toward treatment goals, whereas a pharmacist may focus on drug effects,

interactions and treatment adherence; both would monitor adverse effects.

Both professions should tailor drug therapy, including education, to meet the needs of individual patients. To provide continuity of care and to promote consistency in the information being provided, it is important that both pharmacists and physicians assess the patients' knowledge and identify and reinforce the educational component provided by the other.

Strategies for Collaborating to Optimize Drug Therapy

Patients, physicians and pharmacists need to work in close collaboration and partnership to achieve optimal drug therapy. Strategies to facilitate such teamwork include the following.

- Respecting and supporting patients' rights to make informed decisions regarding their drug therapy.
- Promoting knowledge, understanding and acceptance by physicians and pharmacists of their responsibilities in drug therapy and fostering widespread communication of these responsibilities so they are clearly understood by all.
- Supporting both professions' relationship with patients, and promoting a collaborative approach to drug therapy within the health care team. Care must be taken to maintain patients' trust and their relationship with other caregivers.
- Sharing relevant patient information for the enhancement of patient care, in accordance and compliance with all of the following: ethical standards to protect patient privacy, accepted medical and pharmacy practice, and the law. Patients should inform their physician and pharmacist of any information that may assist in providing optimal drug therapy.
- Increasing physicians' and pharmacists' awareness that it is important to make themselves readily available to each other to communicate about a patient for whom they are both providing care.
- Enhancing documentation (e.g., clearly written prescriptions and communication forms) and optimizing the use of technology (e.g., e-mail, voice mail and fax) in individual practices to enhance communication, improve efficiency and support consistency in information provided to patients.
- Developing effective communication and administrative procedures between health care institutions and community-based pharmacists and physicians to support continuity of care.
- Developing local communication channels and encouraging dialogue between the professions (e.g., through joint continuing education programs and local meetings) to promote a peer-review-based approach to local prescribing and drug-use issues.
- Teaching a collaborative approach to patient care as early as possible in the training of pharmacists and physicians.
- Developing effective communication channels and encouraging dialogue among patients, physicians and pharmacists at the regional, provincial, territorial and national levels to address issues such as drug-use policy, prescribing guidelines and continuing professional education.
- Collaborating in the development of technology to enhance communication in practices (e.g., shared patient databases relevant to drug therapy).
- Working jointly on committees and projects concerned with issues in drug therapy such as patient education, treatment adherence, formularies and practice guidelines, hospital-to-community care, cost-control strategies, sampling and other relevant policy issues concerning drug therapy.
- Fostering the development and utilization of a high-quality clinical and scientific information base to support evidence-based decision making.

The Physician's Responsibilities

Physicians and pharmacists recognize the following responsibilities in drug therapy as being within the scope of physicians' practice, on the basis of such factors as physicians' education and specialized skills, relationship with patients and practice environment. Some responsibilities may overlap with those of pharmacists (see The Pharmacist's Responsibilities). In addition, it is recognized that practice environments within medicine may differ and may affect the physician's role.

- Assessing health status, diagnosing diseases, assessing the need for drug therapy and providing curative, preventive, palliative and rehabilitative drug therapy in consultation with patients and in collaboration with caregivers, pharmacists and other health care professionals, when appropriate.
- Working with patients to set therapeutic goals and monitor progress toward such goals in consultation with caregivers, pharmacists and other health care providers, when appropriate.
- Monitoring and assessing response to drug therapy, progress toward therapeutic goals and patient adherence to the therapeutic plan; when necessary, revising the plan on the basis of outcomes of current therapy and progress toward goals of therapy, in consultation with patients and in collaboration with caregivers, pharmacists and other health care providers, when appropriate.
- Carrying out surveillance of and assessing patients for adverse reactions to drugs and other unanticipated problems related to drug therapy, revising therapy and, when appropriate, reporting adverse reactions and other complications to health authorities.
- Providing specific information to patients and caregivers about diagnosis, indications and treatment goals, and the action, benefits, risks and potential side effects of drug therapy.
- Providing and sharing general and specific information and advice about disease and drugs with patients, caregivers, health care providers and the public.
- Maintaining adequate records of drug therapy for each patient, including, when applicable, goals of therapy, therapy prescribed, progress toward goals, revisions of therapy, a list of drugs (both prescription and over-the-counter drugs) currently taken, adverse reactions to therapy, history of known drug allergies, smoking history, occupational exposure or risk, known patterns of alcohol or substance use that may influence response to drugs, history of treatment adherence and attitudes toward drugs. Records should also document patient counselling and advice given, when appropriate.
- Ensuring safe procurement, storage, handling, preparation, distribution, dispensing and record keeping of drugs (in keeping with federal and provincial regulations and the CMA policy summary "Physicians and the Pharmaceutical Industry (Update 1994)" (*Can Med Assoc J* 1994;150:256A-C) when the patient cannot reasonably receive such services from a pharmacist.
- Maintaining a high level of knowledge about drug therapy through critical appraisal of the literature and continuing professional development.

Care must be provided in accordance with legislation and in an atmosphere of privacy, and patient confidentiality must be maintained. Care also should be provided in accordance with accepted scientific and ethical standards and procedures.

The Pharmacist's Responsibilities

Pharmacists and physicians recognize the following responsibilities as being within the scope of pharmacists' practice, on the basis of such factors as pharmacists' education and

specialized skills, relationship with patients and practice environment. Some responsibilities may overlap with those of physicians (see The Physician's Responsibilities). In addition, it is recognized that, in selected practice environments, the pharmacists' role may differ considerably.

- Evaluating the patients' drug-therapy record ("drug profile") and reviewing prescription orders to ensure that a prescribed therapy is safe and to identify, solve or prevent actual or potential drug-related problems or concerns. Examples include possible contraindications, drug interactions or therapeutic duplication, allergic reactions and patient nonadherence to treatment. Significant concerns should be discussed with the prescriber.
- Ensuring safe procurement, storage, preparation, distribution and dispensing of pharmaceutical products (in keeping with federal, provincial and other applicable regulations).
- Discussing actual or potential drug-related problems or concerns and the purpose of drug therapy with patients, in consultation with caregivers, physicians and health care providers, when appropriate.
- Monitoring drug therapy to identify drug-related problems or concerns, such as lack of symptomatic response, lack of adherence to treatment plans and suspected adverse effects. Significant concerns should be discussed with the physician.
- Advising patients and caregivers on the selection and use of nonprescription drugs and the management of minor symptoms or ailments.
- Directing patients to consult their physician for diagnosis and treatment when required. Pharmacists may be the first contact for health advice. Through basic patient assessment (i.e., observation and interview) they should identify the need for referral to a physician or an emergency department.
- Notifying physicians of actual or suspected adverse reactions to drugs and, when appropriate, reporting such reactions to health authorities.
- Providing specific information to patients and caregivers about drug therapy, taking into account patients' existing knowledge about their drug therapy. This information may include the name of the drug, its purpose, potential interactions or side effects, precautions, correct usage, methods to promote adherence to the treatment plan and any other health information appropriate to the needs of the patient.
- Providing and sharing general and specific drug-related information and advice with patients, caregivers, physicians, health care providers and the public.
- Maintaining adequate records of drug therapy to facilitate the prevention, identification and management of drug-related problems or concerns. These records should contain, but are not limited to, each patient's current and past drug therapy (including both prescribed and selected over-the-counter drugs), drug-allergy history, appropriate demographic data and, if known, the purpose of therapy and progress toward treatment goals, adverse reactions to therapy, the patient's history of adherence to treatment, attitudes toward drugs, smoking history, occupational exposure or risk, and known patterns of alcohol or substance use that may influence his or her response to drugs. Records should also document patient counselling and advice given, when appropriate.
- Maintaining a high level of knowledge about drug therapy through critical appraisal of the literature and continuing professional development.

Care must be provided in accordance with legislation and in an atmosphere of privacy, and patient confidentiality must be maintained. Products and services should be provided in accordance with accepted scientific and ethical standards and procedures.



STRATÉGIE D'AMÉLIORATION DE LA PHARMACOTHÉRAPIE DÉCLARATION CONJOINTE DE L'AMC ET DE L'ASSOCIATION PHARMACEUTIQUE CANADIENNE

Cette déclaration conjointe a été élaborée par l'AMC et l'Association pharmaceutique canadienne et présente le but de la pharmacothérapie, des stratégies de collaboration afin d'optimiser la pharmacothérapie et les responsabilités des médecins et des pharmaciens en pharmacothérapie. La déclaration reconnaît qu'il importe que les médecins, les patients et les pharmaciens collaborent de près et travaillent en partenariat pour optimiser les résultats de la pharmacothérapie.

But de cette déclaration conjointe

Cette déclaration conjointe a pour but de promouvoir une pharmacothérapie optimale en améliorant la communication et les relations de travail entre les patients, les médecins et les pharmaciens. Elle doit aussi servir de moyen d'éducation des pharmaciens et des médecins afin qu'ils comprennent plus clairement leurs responsabilités mutuelles en pharmacothérapie. Dans le contexte de la présente déclaration, on peut entendre par «patient» un représentant désigné du patient comme un proche, un conjoint, un membre de la famille, un défenseur des patients ou un fournisseur de soins de santé.

Les médecins et les pharmaciens ont la responsabilité de collaborer avec leurs patients pour atteindre des résultats optimaux en fournissant une pharmacothérapie de grande qualité. On reconnaît la contribution importante de tous les membres de l'équipe de soins de santé et le besoin de relations de travail marquées par la collaboration. La présente déclaration met toutefois l'accent sur les relations précises entre les médecins, les pharmaciens et les patients en ce qui a trait à la pharmacothérapie.

Cette déclaration est un guide général et ne vise pas à décrire tous les aspects des activités des médecins ou des pharmaciens. Elle n'entend pas être restrictive et ne devrait pas inhiber l'évolution positive des relations pharmacien-médecin ou de leurs pratiques respectives qui contribuent à optimiser la pharmacothérapie. Il faudrait de plus utiliser et interpréter cette déclaration conformément aux mesures législatives et aux autres exigences légales qui s'appliquent.

On reverra et évaluera régulièrement cette déclaration pour s'assurer qu'elle continue de s'appliquer à la pratique de la médecine et de la pharmacie.

But de la pharmacothérapie

La pharmacothérapie a pour but d'améliorer l'état de santé des patients et leur qualité de vie en prévenant, éliminant ou

contrôlant des maladies ou des symptômes. Une pharmacothérapie optimale est sûre, efficace, appropriée, abordable, rentable et adaptée aux besoins des patients qui participent, au meilleur de leur capacité, à la prise de décisions éclairées au sujet de leur traitement. Les patients doivent avoir accès à la pharmacothérapie requise et à des renseignements précis et impartiaux sur les médicaments pour répondre à leurs besoins particuliers. Pour fournir une pharmacothérapie optimale, il faut aussi disposer d'une base d'information valide et accessible issue de la recherche fondamentale, clinique, pharmaceutique, ainsi que d'autres activités de recherche scientifique.

Collaborer pour optimiser la pharmacothérapie

Les médecins et les pharmaciens ont des responsabilités qui se complètent et s'appuient mutuellement dans la prestation d'une pharmacothérapie optimale. Afin d'atteindre ce but et pour s'assurer que les patients reçoivent des renseignements uniformes, les patients, les pharmaciens et les médecins doivent collaborer et travailler en partenariat. Cette collaboration passe par une communication efficace, le respect, la confiance, la reconnaissance mutuelle et la compréhension des responsabilités complémentaires de chaque partie. En pharmacothérapie, le rôle de chaque profession dépend de nombreux facteurs, y compris le patient en cause et sa pharmacothérapie, le statut de l'ordonnance du médicament en cause, le contexte et la relation patient-médecin-pharmacien. On reconnaît toutefois qu'en général, chaque profession peut concentrer davantage ses efforts sur certains aspects plutôt que sur d'autres.

Par exemple, lorsqu'il conseille des patients au sujet de leur pharmacothérapie, il se peut que le médecin leur donne surtout des conseils spécifiques sur leur maladie et leur parle surtout des buts de la thérapie, des risques, des avantages et des effets secondaires rares, tandis que le pharmacien insistera plutôt sur la bonne utilisation du médicament, la fidélité au traitement, la posologie, les précautions, les restrictions alimentaires et l'entreposage du médicament. Les aspects qui se

chevauchent peuvent comprendre le but de la thérapie, les effets secondaires courants et leur traitement, ainsi que les aversissements relatifs aux interactions entre les médicaments et certains aspects liés au style de vie. De même, lorsqu'il suit une pharmacothérapie, un médecin concentrera son attention sur les progrès cliniques vers les buts du traitement, tandis que le pharmacien pourra suivre avant tout les effets du médicament, les interactions et l'observation du traitement. Médecin et pharmacien surveilleraient les effets indésirables.

Les deux professions devraient adapter la pharmacothérapie, y compris l'éducation, aux besoins de chaque patient. Pour assurer la continuité des soins et promouvoir la cohérence des renseignements fournis, il importe que les pharmaciens et les médecins évaluent les connaissances des patients et définissent et renforcent le volet éducatif fourni par l'autre profession.

Stratégies de collaboration pour optimiser la pharmacothérapie

Les patients, les médecins et les pharmaciens doivent collaborer de près et travailler en partenariat pour optimiser les résultats de la pharmacothérapie. Les stratégies qui visent à faciliter ce travail d'équipe comprennent entre autres :

- Respecter et appuyer les droits des patients de prendre des décisions éclairées au sujet de leur pharmacothérapie.
- Promouvoir la connaissance, la compréhension et l'acceptation, par les médecins et les pharmaciens, de leurs responsabilités en pharmacothérapie et favoriser la diffusion générale de ces responsabilités afin que tous les intéressés les comprennent clairement.
- Appuyer les relations des deux professions avec les patients et promouvoir, dans l'équipe de soins de santé, une stratégie de collaboration face à la pharmacothérapie. Il faut veiller à maintenir la confiance des patients et leurs relations avec d'autres soignants.
- Mettre en commun l'information relative au patient afin d'améliorer les soins qui lui sont prodigués, conformément à tous les aspects suivants : normes éthiques relatives à la protection des renseignements personnels du patient, pratiques acceptées en médecine et en pharmacie, et en droit. Les patients devraient communiquer à leur médecin et à leur pharmacien tout renseignement qui peut aider à optimiser les résultats de la pharmacothérapie.
- Sensibiliser davantage les médecins et les pharmaciens à l'importance de se rendre facilement accessibles les uns aux autres afin de communiquer au sujet d'un patient dont les deux s'occupent.
- Améliorer la documentation (p. ex., ordonnances et communications lisibles) et optimiser l'utilisation de la technologie (p. ex., courrier électronique, audiomessagerie et télécopieur) dans les pratiques individuelles afin d'améliorer les communications et l'efficacité, et d'appuyer la cohérence de l'information fournie aux patients.
- Établir des procédures efficaces de communication et de gestion entre les établissements de santé et les pharmaciens et les médecins de la communauté afin d'appuyer la continuité des soins.
- Créer des voies de communication locales et encourager le dialogue entre les professions (p. ex., par des programmes conjoints d'éducation permanente et des réunions locales) afin de promouvoir au sein de la communauté une stratégie d'examen critique par les pairs sur la manière de prescrire et sur l'utilisation des médicaments.
- Apprendre aux pharmaciens et aux médecins, le plus tôt possible au cours de leur formation, à adopter une attitude de collaboration en ce qui a trait au soin des patients.

- Établir des voies de communication efficaces et encourager le dialogue entre les patients, les médecins et les pharmaciens, aux échelons régional, provincial, territorial et national, afin d'aborder des questions comme la politique sur l'utilisation des médicaments, les lignes directrices relatives à l'établissement d'ordonnances et la formation professionnelle continue.
- Collaborer à la mise au point de technologies afin d'améliorer la communication dans les pratiques (p. ex., bases de données communes sur les patients quant à leur pharmacothérapie).
- Collaborer à des comités et des projets sur des aspects de la pharmacothérapie comme l'éducation des patients, la fidélité au traitement, les formulaires et les guides de pratique, le transfert des soins de l'hôpital à la communauté, les stratégies de contrôle des coûts, l'échantillonnage et d'autres enjeux politiques pertinents qui ont trait à la pharmacothérapie.
- Favoriser la création et l'utilisation d'une base d'information clinique et scientifique de grande qualité afin d'appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes.

Les responsabilités du médecin

Les médecins et les pharmaciens reconnaissent qu'en pharmacothérapie, la pratique des médecins englobe les responsabilités suivantes à cause de facteurs comme leur formation et leurs connaissances spécialisées, leur relation avec les patients et le contexte de la pratique. Certaines responsabilités peuvent chevaucher celles des pharmaciens (voir Les responsabilités du pharmacien). On reconnaît en outre que les contextes de pratique en médecine peuvent différer et peuvent modifier le rôle du médecin.

- Évaluer l'état de santé, diagnostiquer les maladies, évaluer le besoin de pharmacothérapie et fournir une pharmacothérapie curative, préventive, palliative et de réadaptation en consultation avec les patients et en collaboration avec les soignants, les pharmaciens et d'autres professionnels de la santé, le cas échéant.
- Collaborer avec les patients pour fixer des objectifs thérapeutiques et suivre l'évolution vers l'atteinte de ces objectifs en consultant des soignants, des pharmaciens et d'autres fournisseurs de soins de santé, le cas échéant.
- Surveiller et évaluer la réponse à la pharmacothérapie, les progrès réalisés vers les objectifs thérapeutiques et la fidélité du patient au plan thérapeutique. Au besoin, réviser le plan en fonction des résultats de la présente thérapie et des progrès réalisés en fonction des buts visés, en consultant les patients et en collaborant avec les soignants, les pharmaciens et d'autres fournisseurs de soins de santé, le cas échéant.
- Surveiller les patients et les évaluer pour repérer toute réaction indésirable aux médicaments et d'autres problèmes imprévus liés à la pharmacothérapie, modifier la thérapie et, le cas échéant, signaler aux autorités de la santé les réactions indésirables et les autres complications.
- Fournir aux patients et aux soignants des renseignements précis sur le diagnostic, les indications et les buts du traitement, et leur préciser l'action, les avantages, les risques et les effets secondaires possibles de la pharmacothérapie.
- Fournir et mettre en commun des renseignements et des conseils généraux et précis au sujet de maladie et des médicaments aux patients, aux soignants, aux fournisseurs de soins de santé et à la population.
- Tenir, au sujet de la pharmacothérapie de chaque patient, des dossiers suffisants qui comprendront, le cas échéant, des renseignements comme les buts du traitement, le traitement prescrit, les progrès réalisés en fonction des buts visés, les

modifications du traitement, la liste de médicaments (y compris les médicaments prescrits et les médicaments en vente libre) pris par le patient, les réactions indésirables au traitement, les antécédents d'allergies connues aux médicaments, les antécédents de tabagisme, l'exposition ou le risque professionnels, les tendances connues de consommation d'alcool ou de substances qui peuvent modifier la réponse aux médicaments, les antécédents de fidélité au traitement et les attitudes face aux médicaments. Le dossier devrait aussi documenter le counselling au patient et les conseils donnés, le cas échéant.

- Assurer l'acquisition, l'entreposage, la manipulation, la préparation, la distribution et la dispensation sécuritaires des médicaments et la tenue des dossiers (conformément aux réglementations fédérales et provinciales et au sommaire de politique de l'AMC intitulé «Les médecins et l'industrie pharmaceutique (Mise à jour de 1994)» (*Can Med Assoc J* 1994; 150:256A-C) lorsque le patient ne peut raisonnablement recevoir ces services d'un pharmacien.
- Demeurer à la fine pointe de la pharmacothérapie par l'analyse critique des écrits et le perfectionnement professionnel continu.

Il faut fournir les soins conformément à la législation et dans un contexte de respect de la vie privée, et maintenir la confidentialité des patients. Il faut aussi fournir les soins conformément aux normes et aux procédures éthiques et scientifiques reconnues.

Les responsabilités du pharmacien

Les pharmaciens et les médecins reconnaissent qu'en pharmacothérapie, la pratique des pharmaciens englobe les responsabilités suivantes à cause de facteurs comme leur formation et leurs connaissances spécialisées, leur relation avec les patients et le contexte de la pratique. Certaines responsabilités peuvent chevaucher celles des médecins (voir Les responsabilités du médecin). On reconnaît en outre que dans certains contextes de pratique, le rôle des pharmaciens peut différer considérablement.

- Évaluer le dossier pharmacothérapeutique des patients («profil pharmaceutique») et examiner les ordonnances afin d'assurer qu'une thérapie prescrite est sûre et de repérer, de résoudre et de prévenir des problèmes ou des préoccupations réels ou potentiels liés aux médicaments. Les contre-indications, les interactions entre les médicaments ou le double emploi thérapeutique, les réactions allergiques et l'inobservation du traitement par les patients en sont des exemples. Il faudrait discuter des préoccupations importantes avec l'auteur de l'ordonnance.
- Assurer l'acquisition, l'entreposage, la préparation, la distribution et la dispensation sécuritaires des produits pharmaceutiques (conformément aux réglementations fédérales, provinciales et autres applicables).
- Discuter de problèmes ou de préoccupations pharmaceutiques réels ou potentiels et du but de la pharmacothérapie avec les patients, en consultant les soignants, les médecins et les fournisseurs de soins de santé, le cas échéant.

- Surveiller la pharmacothérapie afin de repérer les problèmes ou les préoccupations reliés aux médicaments comme le manque d'amélioration des symptômes, l'inobservation du plan de traitement et les effets indésirables soupçonnés. Il faudrait discuter des préoccupations importantes avec le médecin.
- Conseiller les patients et les soignants au sujet de la sélection et de l'utilisation des médicaments non prescrits et du traitement de symptômes ou d'affections mineurs.
- Conseiller aux patients de consulter leur médecin pour obtenir un diagnostic et un traitement au besoin. Les pharmaciens peuvent être le premier point de contact pour les personnes qui recherchent des conseils de santé. Une évaluation de base du patient (p. ex., observation et questions) devrait leur permettre de déterminer si le patient doit consulter un médecin ou un service d'urgence.
- Prévenir les médecins de réactions indésirables réelles ou soupçonnées aux médicaments et, le cas échéant, signaler ces réactions aux autorités de la santé.
- Fournir aux patients et aux soignants des renseignements précis sur la pharmacothérapie en tenant compte de ce que les patients connaissent de leur pharmacothérapie. Ces renseignements peuvent comprendre le nom du médicament, son but, ses interactions ou effets secondaires potentiels, les précautions nécessaires, l'usage adéquat, les façons de promouvoir la fidélité au plan de traitement et tout autre renseignement sur la santé qui convient aux besoins du patient.
- Fournir et faire part aux patients, aux soignants, aux médecins, aux fournisseurs de soins de santé et à la population des renseignements et des conseils généraux et précis sur les médicaments.
- Tenir des dossiers appropriés sur la pharmacothérapie afin de faciliter la prévention, l'identification et le traitement de problèmes ou de préoccupations liés aux médicaments. Ces dossiers devraient contenir notamment la pharmacothérapie courante et passée du patient (y compris les médicaments prescrits et certains médicaments en vente libre), les antécédents d'allergies connues aux médicaments, des données démographiques appropriées et, le cas échéant, le but du traitement et les progrès réalisés en fonction des objectifs du traitement, les réactions indésirables au traitement, les antécédents de fidélité au traitement, les attitudes à l'égard des médicaments, les antécédents de tabagisme, l'exposition aux risques professionnels et les tendances connues de consommation d'alcool ou de substances qui peuvent modifier la réponse aux médicaments. Les dossiers devraient aussi contenir les conseils donnés aux patients, le cas échéant.
- Demeurer à la fine pointe de la pharmacothérapie par l'analyse critique des écrits et le perfectionnement professionnel continu.

Il faut fournir les soins conformément à la législation et dans un contexte de respect de la vie privée, et maintenir la confidentialité des patients. Il faut fournir des produits et des services conformément aux normes et aux procédures scientifiques et éthiques reconnues.